



L'Espace des sciences est un organisme d'intérêt général à caractère éducatif et culturel

À ce titre, L'Espace des sciences est autorisé à délivrer des reçus fiscaux au titre des dons qui lui sont alloués.

Agrément des services fiscaux du 17 octobre 2007 (Article 200 et 238 bis du code des impôts)

Pourquoi ne pas également aider l'Espace des sciences par un don ?

2 mesures essentielles :

Vous êtes une entreprise : l'avantage fiscal, appliqué au produit de l'impôt passe de 2,5 à 5 pour mille du chiffre d'affaires

Un don de 100 € à l'Espace des sciences produira 60 € d'économie d'impôt (60 %). Son coût effectif ne sera que de 40 €.

Vous êtes un particulier : le plafond de déduction passe de 10 % à 20 % du revenu net imposable

Un don de 100 € à l'Espace des sciences produira 66 € d'économie d'impôt (66 %). Son coût effectif ne sera que de 34 €.

Seuls les dons, les versements consentis à titre gratuit, sans contrepartie directe ou indirecte ouvrent droit à réduction d'impôt.

Don déductible fiscalement

Mme. M :

Association :

Entreprise :

Adresse :

.....

.....

Courriel :

Fait un don déductible fiscalement à l'Espace des sciences, ci-joint un chèque de €

Souhaite un reçu fiscal

Accepte de recevoir les informations concernant les activités de l'Espace des sciences